Examen pratique

pour l'extension des privilèges de la SPL ou LAPL(S)

au TMG

Table des matières

INTRODUCTION	3
RAPPELS REGLEMENTAIRES:	3
LE FORMULAIRE D'EXAMEN (17FORMEXA):	3
GENERALITES:	3
La page 01/08 du formulaire d'examen : Les zones a renseigner	ERREUR! SIGNET NON DEFINI.
COMMENTAIRES SUR LA PAGE 01/08:	5
La page 02/08 du formulaire d'examen : Les zones a renseigner	6
COMMENTAIRES SUR LA PAGE 02/08:	7
LA PAGE 03/08 DU FORMULAIRE D'EXAMEN : LES ZONES A RENSEIGNER	8
COMMENTAIRES SUR LA PAGE 03/08:	9
LA PAGE 04/08 DU FORMULAIRE D'EXAMEN : LES ZONES A RENSEIGNER	10
COMMENTAIRES SUR LA PAGE 04/08:	11
LA PAGE 05/08 DU FORMULAIRE D'EXAMEN : LES ZONES A RENSEIGNER	12
COMMENTAIRES SUR LA PAGE 05/08:	13
LA PAGE 06/08 DU FORMULAIRE D'EXAMEN : LES ZONES A RENSEIGNER	14
COMMENTAIRES SUR LA PAGE 06/08:	15
LA PAGE 07/08 DU FORMULAIRE D'EXAMEN : LES ZONES A RENSEIGNER	16
COMMENTAIRES SUR LA PAGE 07/08:	17
LA PAGE 08/08 DU FORMULAIRE D'EXAMEN : LES ZONES A RENSEIGNER	18
COMMENTAIRES SUR LA PAGE 08/08:	19
ANNEXE I : EXEMPLE DE COMPTE RENDU D'EPREUVE	20

Introduction

L'utilisation d'un TMG (Touring Motor Glider), dans la nouvelle réglementation européenne (AIRCREW), requiert une extension de privilèges à la licences SPL ou LAPL(S). Celle-ci s'apparente à une qualification de classe, c'est pourquoi la DGAC a décidé de se servir du formulaire d'examen en vol correspondant à l'examen d'aptitude ou aux contrôles de compétences pour les qualifications de classe ou de type monopilotes d'avions non complexes (formulaire 17Formexa).

Un vélivole se sert d'un TMG à la fois comme d'un avion et comme d'un planeur, une fois le moteur coupé. Ces deux compétences particulières devront être vérifiées par l'examinateur.

Ce formulaire n'est pas bien adapté à la pratique de notre activité. C'est la raison d'être de cette note qui a pour but d'expliquer comment l'utiliser.

Rappels règlementaires :

Pour piloter un TMG en tant que PIC, un candidat doit avoir suivi une formation au sol et en vol . La formation et l'examen peuvent être effectués soit à l'ATO CNVV (Centre national ou centre satellite), ou hors organisme de formation agrée (ATO) au sein d'un organisme de formation nationale (un club qui fait de la formation sur TMG) qui bénéficie du report des dispositions des annexes VI, partie ARA , et VII, partie ORA, tel que prévu par le règlement (UE) n° 1178/2011 du 3 novembre 2011 modifié (appendice 3 de l'arrêté du 31 juillet 1981 : rapport de conversion).

Celle ci comporte (FCL.135.S):

- au minimum 6h d'instruction en vol dont 4h de double commande;
- un vol en solo de 150 Km au moins avec un arrêt complet sur un aérodrome autre que celui de départ;

Elle est sanctionnée par un examen pratique avec un examinateur (FE(S) habilité).

Pour exercer les privilèges de cette extension de classe à sa licence de pilote de planeur, son détenteur doit, dans les 24 derniers mois (FCL.140.S):

- i) effectuer 12h de vol incluant 12 décollages et atterrissages;
- ii) suivre un cours de remise à niveau avec un vol d'au moins 1 h avec un instructeur.

Si le pilote de planeur dispose également du privilège de piloter des avions, les exigences du i) peuvent être satisfaites sur avion, sinon celui-ci devra effectuer :

- un contrôle de compétence avec un FE(S), ou;
- du temps de vol ou des décollages et atterrissages additionnels, en DC ou en solo, sous la supervision d'un instructeur FI(S).

Le formulaire d'examen (17Formexa):

Généralités :

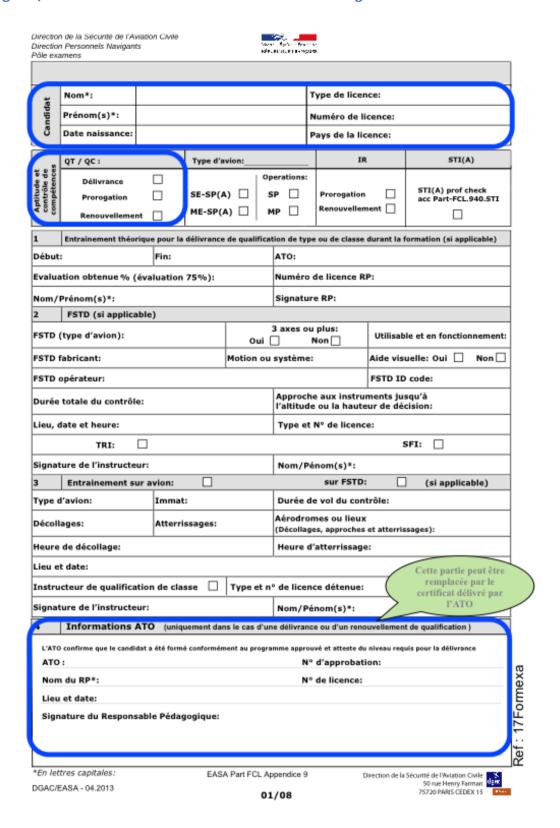
Le formulaire comprend 8 pages. Sur la première on trouve les données concernant le candidat, le type d'examen et l'ATO; sur la deuxième les résultats de l'examen et sur la troisième la description du contenu de la formation et de l'examen.

Les pages 4 à 8 contiennent les exercices du contrôle de compétence avec les zones d'évaluation des résultats. Ils se répartissent en 6 sections. Tous les exercices ne sont pas obligatoires, seuls ceux marqués d'un "M" le sont. Il est de la responsabilité de l'examinateur de décider de ceux qui seront pertinents pour le candidat à l'épreuve.

Un exercice raté peut être effectué une deuxième fois, si l'examinateur juge qu'il y a une chance raisonnable de réussite. Un seul exercice échoué entraine l'échec de la section concernée; si une seule section est en échec, le résultat de l'examen se solde par une réussite partielle; si plusieurs le sont, le candidat est en échec.

En cas de réussite, l'examinateur remet le formulaire dûment complété au candidat; en cas de réussite partielle il le conserve jusqu'à la deuxième tentative et en cas d'échec il renvoie le compte rendu d'épreuve à la DSAC-IR concernée.

La page 01/08 du formulaire d'examen : Les zones à renseigner



Commentaires sur la page 01/08 :

Paragraphe Candidat:

QC/QT	Inscrire TMG		
Nom:	Le nom du candidat	Type de licence :	"SPL" ou "LAPL(S)" selon le cas
Prénom :	Le prénom du candidat	Numéro de licence :	Numéro complet de la licence, par exemple : FRA.FCL.PS 000123456
Date de naissance :	Sa date de naissance	Pays de la licence :	Marquer "F" ou "France" si la licence est gérée par la DGAC.

Paragraphe aptitude et contrôle de compétences :

Délivrance :	Cocher cette case s'il s'agit de l'extension de privilège de la licence au TMG
Prorogation:	Cocher cette case s'il s'agit d'une prorogation (dernier vol sur TMG < 24 mois)
Renouvellement:	Cocher cette case s'il s'agit d'un renouvellement (dernier vol sur TMG > 24 mois)

Paragraphe 4: Informations ATO:

ATO:	CNVV	N° d'approbation :	FR.ATO.0211
Nom du RP :	Le nom du responsable pédagogique du CNVV	Numéro de licence :	Numéro de licence du Responsable Pédagogique du CNVV
Lieu et date :	Lieu et date		

La page 02/08 du formulaire d'examen : Les zones à renseigner

ate		prem	de la MEP: nière tenta	10 étapes tive:	ou re	tape avec un	ate		seco	nde t	PC/OPC acc. to	1 OL 740.A (1)(O) L
			registratio	n:							tration:		
Heur				e d'atter-	Temps de vol		_	ps tota					
QТ	/ QC		Réussite	Réussite par	tielle**	Echec**		QT/	QС		Réussite 🗌	Echec**	
	IR		Réussite 🗌	Réussite par	tielle**	Echec**			IR		Réussite	Echec**	
	éro d' exami		risation ur:					néro d' 'exami			ion		
Туре	et nu	ıméro					Тур	e et nu	ımér				
l'inst aux J'attr effec théo Nom	ruction s exigence este que etués, air riques (s / Prér En c este que	uivie et j s de l'ex toutes I nsi qu'ur i applica nom*	'ai constaté que camen. es manoeuvres le information rable). de l'exam e réussite de réussite pa les de ma qual	et tous les exelelative à l'exame inateur et partielle ou d'éch fication jusqu'a	rcices requis cen oral de cor signatur u d'échenec, je ne doi à obtenir une	ont été nnaissances re:	exp exp l'exp Non	périence e tteste que uis ont éte amen ora	t instructions toutes é effection de co	ction sat les ma tués, air nnaissa	iivie et j'ai constat isfont aux exigene nouverse et tous nsi qu'une informa inces théoriques 'examinate	ces de l'exan les exercice ation relative (si applicable	nen. s : à
*En let	res can		s **Donnel	· les raisons	s et les dé	tails du ré	-entra	inemen	t		cette	en inscrir rubrique de réussit	en ca

02/08

 $Seules\ les\ parties\ encadr\'ees\ en\ bleu\ sont\ \grave{a}\ renseigner\ pour\ une\ extension\ de\ privil\`eges\ au\ TMG\ sur\ une\ licence\ SPL\ ou$ LAPL(S).

Commentaires sur la page 02/08:

Entête:

Numéro de licence du candidat : Le n° de pilote du candidat, ex : FRA.FCL.PS 00123456 → 123456
--

Paragraphe 5 : Détails du contrôle pratique ou de l'évaluation de compétences :

Date de la première tentative :	Inscrire la date de la première tentative
Aérodrome ou lieu :	Lieu ou se déroule cette tentative.
SIM or aircraft registration	Immatriculation du TMG
Heure de décollage :	Heure du premier décollage de l'examen en vol.
Heure d'atterrissage :	Heure du dernier atterrissage de l'examen en vol.
Temps total de vol :	C'est la durée de vol total de l'examen qui peut-être
	différent de l'intervalle de temps entre l'heure de décollage
	et d'atterrissage si l'examen se déroule en plusieurs vols.
N° d'autorisation de l'examinateur	Exemple : F-FE-S 00999999
Type et numéro de licence :	Celui de l'examinateur : exemple :
	FRA.FCL.PS 00999999
J'atteste avoir reçu du candidat	Cocher cette case pour attester d'avoir vérifié que la
	formation du candidat est effectuée et complète
	(Fiche/livret de formation et carnet de vol)
J'atteste que toutes les manoeuvres	Cocher cette case pour attester que l'examen a bien été
	effectué de manière complète.
Nom/prénom de l'examinateur et :	-
En cas de réussite partielle ou d'échec	Cocher la case et faire signer l'élève si le cas se produit.
Pour la deuxième tentative	Les rubriques à remplir sont identiques à la première. À
	noter que cette deuxième tentative n'a lieu qu'en cas
	d'échec partiel (échec à une seule section).

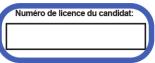
Paragraphe 6: Remarques:

Ne remplir cette rubrique qu'en cas d'échec, sinon ne rien y inscrire. L'examinateur y porte les domaines pour lesquels le candidat doit se réentrainer avant de se représenter à l'examen.

La page 03/08 du formulaire d'examen : Les zones à renseigner

Direction Générale de l'Aviation Civile Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants Pôle examens





4. Les limites suivantes seront applicables, éventuellement corrigées, pour tenir compte de conditions turbulentes et des qualités de vol, ainsi que des performances de l'avion utilisé:

Hauteur

En général ± 100 pieds
Démarrer une remise des gaz à la hauteur de décision + 50 pieds/- 0 pied
Hauteur/altitude minimale de descente + 50 pieds/- 0 pied

Tenue d'axe

Sur radioguidage ± 5°

Approche de précision déviation à moitié de l'échelle, azimut et alignement de descente

Сар

Tous les moteurs opérationnels \pm 5° Avec panne moteur simulée \pm 10°

Vitesse

Tous les moteurs opérationnels ± 5 noeuds

Avec panne moteur simulée + 10 noeuds/- 5 noeuds

CONTENU DE LA FORMATION/DE L'EXAMEN PRATIQUE/DU CONTRÔLE DE COMPÉTENCES

- 5. Avions monopilotes, à l'exception des avions complexes hautes performances.
- a) Les symboles suivants signifient:
 - P = formé en tant que PIC ou copilote et en tant que pilote aux commandes (PF) et pilote n'étant pas aux commandes (PNF);
 - X = des simulateurs de vol seront utilisés pour cet exercice, s'ils sont disponibles, sinon un avion sera utilisé si approprié pour la manoeuvre ou la procédure;
 - P# = la formation sera complétée par une inspection supervisée de l'avion.
- b) La formation pratique sera effectuée au moins au niveau de l'équipement d'entraînement indiqué par (P), ou peut être dispensée sur tout autre niveau supérieur d'équipement représenté par la flèche (——>).

Les abréviations suivantes sont utilisées pour indiquer l'équipement de formation utilisé:

A = avion;

FFS = simulateur de vol;

FTD = système d'entraînement au vol (y compris FNPT II pour la qualification de classe ME).

- c) Les rubriques marquées d'un astérisque (*) dans la section 3B et pour les aéronefs multimoteurs, de la section 6, seront accomplies par seule référence aux instruments si la prorogation/le renouvellement d'une IR est inclus dans l'examen pratique ou le contrôle de compétences. Si les rubriques marquées d'un (*) ne sont pas accomplies par seule référence aux instruments au cours de l'examen pratique ou du contrôle de compétences et lorsqu'il n'existe aucun crédit de privilèges IR, la qualification de type ou de classe sera restreinte au vol en VFR exclusivement.
- d) La section 3A sera effectuée pour proroger une qualification de type ou de classe multimoteur, en VFR exclusivement, lorsque l'exigence portant sur une expérience de 10 étapes accomplies au cours des 12 mois précédents n'est pas satisfaite. La section 3A n'est pas requise si la section 3B est accomplie.
- e) Lorsque la lettre «M» apparaît dans la colonne d'examen pratique ou de contrôle de compétences, elle indique que l'exercice est obligatoire ou qu'il existe un choix lorsque plusieurs exercices apparaissent.
- f) Un FFS ou un FNPT 2 sera utilisé pour la formation pratique aux qualifications de type ou de classe multimoteur s'il fait partie d'un cours de qualification de classe ou de type agréé. Les considérations suivantes seront applicables pour l'agrément du cours:
 - i) la qualification du FFS ou du FNPT II, telle que définie dans la partie-OR;
 - ii) les qualifications des instructeurs;
 - iii) le nombre d'heures de formation dispensées sur FFS ou FNPT II; et
 - iv) les qualifications et l'expérience antérieure du pilote stagiaire sur des types similaires.
- g) Lorsqu'un examen pratique ou un contrôle de compétences est effectué en exploitations multipilotes, la qualification de type sera restreinte aux exploitations multipilotes.

DGAC/EASA - 06.2013 EASA Part FCL Appendice 9

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile 50 rue Henry Farman 75720 PARIS CEDEX 15

Ref

03/08

Commentaires sur la page 03/08 :

Entête:

Numéro de licence du candidat :	Le n° de pilote du candidat,
	ex : FRA.FCL.PS00123456 → 123456

Corps du texte:

Décrit les performances acceptables lors du vol de contrôle de compétence, le contenu de la formation, de l'examen pratique ou du contrôle de compétence pour une classe ou un type d'aéronef.

La page 04/08 du formulaire d'examen : Les zones à renseigner

Direction Générale de l'Aviation Civile Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants Pôle examens





	AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES		CONTRÔLE QUALIFICAT E TYPE							
	Manoeuvres/Procédures	FTD	FFS	A	Initiales de l'instructeur à l'issue de la formation.	Contrôle sur FFS A	1 ère to	entative Echec	2 ème te Réussite	ntative Echec
	SECTION 1						Initiales	ı examinat ı	l eur exclus	ivement
ON LENU DE LA FORMATION / DE L'EXAMEN PRATIQUE/DU CONTROLE DE COMPETENCES	Départ 1.1 Prévol, y compris: documentation, masse et centrage, bulletin météo, NOTAM									
NIKO	1.2 Vérifications avant le démarrage									
000	1.2.1 Externes	P#		Р						
VE/U	1.2.2 Internes			Р		М				
IEN PRAIIC	Démarrage du moteur: normal, défaillances	P>	>	>		М				
EXAIN	1.4 Roulage		P>	>		М				
N/ DE L	1.5 Vérifications avant le départ: point fixe moteur (si applicable)	P>	>	>		М				
LA FORMAIIO	Procédure de décollage: normal avec configuration des volets conforme au manuel de vol, vent de travers (si conditions présentes)		P>	>						
ON LENO DE L	1.7 Montée: Vx/Vy, virages sur cap mise en palier		P>	>		М				
7	Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie									hec
		1ère ten	tative	R	éussite		Ec	hec		
				2èm	e tentativ	re R	éussite		Ec	hec
	DGAC/EASA - 06.2013 EASA Par	t FCL Appe	ndice 9	04/08		Dire	etion de la .		Henry Farm PARIS CEDEX	

Commentaires sur la page 04/08 :

<u>Entête :</u>

Numéro de licence du candidat :	Idem page précédente
---------------------------------	----------------------

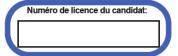
Section 1:

1.1	Prévol, y compris : documentation, masse et centrage, bulletin météo, NOTAM	Briefing avant vol. Ne pas oublier les documents du TMG (Certificat immatriculation, CDN, CEN, carnet de route).
1.2.1	Vérifications avant le démarrage : Externes	Visite prévol extérieure
1.2.2	Vérifications avant le démarrage : Internes	Visite prévol intérieure
1.3	Démarrage du moteur: normal, défaillances	Questionnement du candidat sur la procédure en cas de feu moteur au démarrage, panne de moteur, possibilité de démarrage sur groupe de parc, etc
1.4	Roulage	
1.5	Vérifications avant le départ : point fixe moteur (si applicable)	Essais moteur si applicable, Check-list avant décollage,
1.6	Procédure de décollage : normal avec configuration des volets conforme au manuel de vol, vent de travers(si conditions présentes)	Vérifier : mise en puissance, tenue axe au roulage-décollage, Check-list après décollage, adaptation de la puissance de montée si applicable,
1.7	Montée: Vx/Vy, virages sur cap, mise en palier	Choix de la vitesse de montée en fonction des obstacles, prise de cap, tenue de la trajectoire, du cap
1.8	Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie	Respect de la phraséologie, capacité à communiquer avec l'ATC/autres trafics,

La page 05/08 du formulaire d'examen : Les zones à renseigner

Direction Générale de l'Aviation Civile Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants Pôle examens





AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES		FORMATION	I PRATIQUE			TENCES PO		ONTRÔLE D JALIFICATION TYPE		
				Initiales de l'instructeur	Contrôle sur	1 ère te	entative	2 ème te	ntative	
Manoeuvres/Procédures	FTD	FFS	А	à l'issue de la formation.	FFS A	Réussite	Echec	Réussite	Echec	
SECTION 2					Initia	ales exam	ı inateur e: 	ı xclusiveme 	ent	
Conditions de vol (VMC) Vol rectiligne horizontal à différentes vitesses-air, notamment à des vitesses-air extrêmement faibles avec et sans volets (y compris 1 approche à la vitesse minimale de contrôle le cas échéant)		P>	>							
2.2 Virages serrés (360° vers la gauche et vers la droite à une inclinaison de 45°)		P>	>		м					
2.3 Décrochages et récupération: i) décrochage tout rentré; ii) approche du décrochage en virage descendant avec inclinaison, configuration d'approche et puissance; iii) approche du décrochage en configuration d'atterrissage et réglage de puissance correspondant; iv) approche du décrochage, virage en montée avec volets en position pour le décollage et puissance de montée (avion monomoteur uniquement)		P>	>		М					
Maniement avec le pilote automatique et le directeur de vol (peut être effectué à la section 3) si applicable		P>	>		М					
2.5 Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie										
1ère tentative Réussite Echec										
	2èm	e tentativ	e Ré	ussite		Ec	hec			
SECTION 3A										
3A Procédures VFR en route, (voir B.5 c) et d)]			1 ère tentative 2 èn Réussite Echec Réuss Initiales examinateur ex							
3A.1 Plan de vol, navigation à l'estime (DR) et lecture de cartes										
DGAC/EASA - 06.2013 EASA Part F	CL Append	lice 9	05/08		Direct	tion de la Sé	50 rue l	Aviation Civil Henry Farma RIS CEDEX 1	n dgac	

Commentaires sur la page 05/08:

Entête :

Numéro de licence du candidat :	Idem page précédente
---------------------------------	----------------------

Section 2 : Conditions de vol (VMC)

Chaque exercice de cette section peut indifféremment être effectué moteur en fonctionnement ou moteur coupé.

2.1	Vol rectiligne horizontal à différentes	Cette partie est souvent traité en transparence durant le
	vitesses-air, notamment à des vitesses-	vol., sauf le vol le lent qui est un exercice spécifique. Au
	air extrêmement faibles avec et sans	moteur, le vol en palier est recherché; en vol sans moteur
	volets (y compris l'approche à la vitesse	seul la tenue de la vitesse (et donc de l'assiette) sont jugés.
	minimale de contrôle le cas échéant)	
2.2	Virages serrés (360° vers la gauche et	Obligatoire. Sont notés : la tenue et la stabilité de
	vers la droite à une inclinaison de 45°)	l'inclinaison et de la vitesse, au moteur : la tenue de
	,	l'altitude également.
2.3	Décrochages et récupération:	Un seul de ces exercices est obligatoire. Les approches du
	i) décrochage tout rentré;	décrochage sont délicates à juger du fait de l'absence
	ii) approche du décrochage en virage	d'avertisseur de décrochage sur la plupart des TMG.
	descendant avec inclinaison,	i) décrochage "normal";
	configuration d'approche et puissance;	ii) simulation en altitude d'une approche du décrochage en
	iii) approche du décrochage en	dernier virage. Au moteur : sortie de virage, diminution
	configuration d'atterrissage et réglage	incidence simultanément et remise des gaz; sans moteur :
	de puissance correspondant;	rentrée des AF et diminution de l'incidence.
	iv) approche du décrochage, virage en	iii) Au moteur : remise des gaz; sans moteur : rentrée des
	montée avec volets en position pour le	AF;
	décollage et puissance de montée (avion	iv) Au moteur uniquement. Procédure : diminuer l'assiette
	monomoteur uniquement)	puis reprendre le vol en montée normal.
2.5	Liaison ATC — conformité, procédures	Gestion des échanges radio avec un service d'information
	de radiotéléphonie	de vol ou le contrôle pour informer des intentions, si
	de radiotelephonie	applicable
L		uppricable

Section 3A: Procédures VFR en route

Aucun des exercices de cette section n'est obligatoire. À l'examinateur de juge s'il doit demander une navigation au candidat ou non.

3A.1	Plan de vol, navigation à l'estime	Avant le départ PLN simulé ou déposé. Capacité à calculer un
	(DR) et lecture de cartes	cap et une estimée vers un point. Orientation et lecture de Cap.

La page 06/08 du formulaire d'examen : Les zones à renseigner

Direction Générale de l'Aviation Civile Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants 'ôle examens			é • Égalité • JBLIQUE FR		(Numér	o de licer	nce du car	ndidat:
AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES		FORMATIO	N PRATIQUE			TENCES P		ONTRÔLE I QUALIFICAT TYPE	
Manoeuvres/Procedures	FTD	FFS	A	Initiales de l'instructeur à l'issue de	Contrôle sur FFS	1 ère to Réussite	entative Echec	2 ème te	entative Echec
3A.2 Maintien de l'altitude, du cap et de la vitesse				la formation.	A				
3A.3 Orientation, planification et revue des ETA									
3A.4 Utilisation du radioguidage (si applicable)									
3A.5 Gestion du vol (journal de bord, vérification de routine y compris le carburant, les systèmes et le givrage)									
3A.6 Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie									
			1ère tenta	ntive	Réu	ıssite		Ech	iec
			2ème	tentative	Réı	ussite	İ	Ech	nec
SECTION 3B						1 ère te	ntative	2 ème te	ntative
3B Vol aux instrument							Echec	Réussite	
						Initiales	examina:	teur exclus	sivement
3B.1* Départ en IFR		P>	>		М				
3B.2* IFR En-route		P>	>		М				
3B.3* Procédures d'attente		P>	>		М				
3B.4* Avec ILS jusqu'à DH/A de 200 pieds (60 m) ou selon le minimum de la procédure (le pilote automa- tique peut être utilisé pour inter- cepter la radiobalise d'alignement de descente)		P>	>		М				
3B.5* Approche non précise du MDH/A et du MAP		P>	>		М				
3B.6* Exercices en vol y compris une panne simulée du compas et de l'indicateur d'assiette: virages de taux 1, récupération d'assiettes inhabituelles	P>	>	>		М				
3B.7* Panne de la radiobalise d'aligne- ment d'axe de piste ou de descente	P>	>	>						
3B.8* Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie									
	ı		1ère tent	ative	Réi	ussite		Ech	nec
			2ème	tentative	Réi	ussite		Ecl	nec
DGAC/EASA - 06.2013 EASA Part FC	CL Appendio		06/08		Directio	n de la Séc		viation Civile enry Farman IS CEDEX 15	

Commentaires sur la page 06/08 :

<u>Entête :</u>

Numéro de licence du candidat : Idem page précédente	Numéro de licence du candidat :	Idem page précédente
--	---------------------------------	----------------------

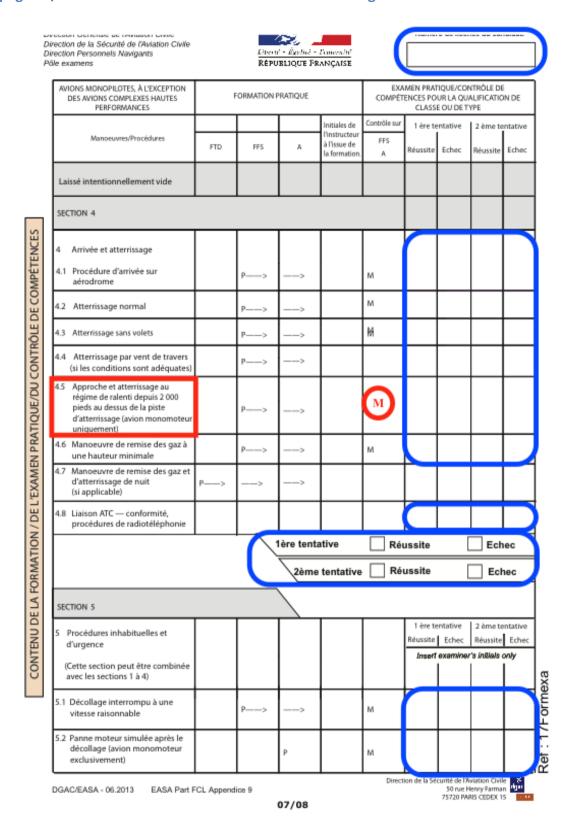
Section 3A: Procédures VFR en route (suite)

3A.2	Maintien de l'altitude, du cap et de la vitesse	Les tolérances, applicables en air calme, sont décrites en page 3 du formulaire. Le candidat doit corriger spontanément et sans délai ses écarts. Prendre en compte les conditions MTO: turbulences, mouvements verticaux de la masse d'air,
3A.3	Orientation, planification et revue des ETA	Évaluation de la dérive, correction des estimées en fonction du vent
3A.4	Utilisation du radioguidage (si applicable)	Soit le VOR, la goniométrie ou le GPS . Le candidat en maitrise son fonctionnement et il est capable de s'en servir à bon escient.
3A.5	Gestion du vol (journal de bord, vérification de routine y compris le carburant, les systèmes et le givrage)	Noter la tenue d'un log de navigation et la vérification des systèmes de l'aéronef (moteur, génération électrique,).
3A.6	Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie	Communications avec les organismes de contrôle et/ou liaisons air-air.

Section 3B: Vol aux instruments

Non applicable.

La page 07/08 du formulaire d'examen : Les zones à renseigner



Commentaires sur la page 07/08 :

<u>Entête :</u>

Numéro de licence du candidat :	Idem page précédente
mamero de necince da canaraci.	Tacin page procedence

Section 4 : Arrivée et atterrissage

4.1	Procédure d'arrivée sur aérodrome	Obligatoire. Reconnaissance si applicable et intégration dans un circuit d'aérodrome.
4.2	Atterrissage normal	Obligatoire. Pour une délivrance effectuer un atterrissage moteur en fonctionnement et un autre moteur coupé.
4.3	Atterrissage sans volets	Obligatoire. Si applicable seulement. Ne pas chercher à le remplacer par un atterrissage sans AF.
4.4	Atterrissage par vent de travers (si les conditions sont adéquates)	Correction de dérive, "décrabage" et tenue de l'axe à l'atterrissage.
4.5	Approche et atterrissage au régime de ralenti depuis 2 000 pieds au dessus de la piste d'atterrissage (avion monomoteur uniquement)	Le considérer comme obligatoire pour le TMG "planeur". Remplacer par un tour de piste moteur coupé , de la zone de perte d'altitude à l'arrêt complet.
4.6	Manoeuvre de remise des gaz à une hauteur minimale	Obligatoire . Simulation d'une piste encombrée ou lors d'une trajectoire mal stabilisée. Ne pas descendre en dessous de 30 m.
4.8	Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie	Communications avec les organismes de contrôle et/ou liaisons air-air. tel que requis par la réglementation autour d'un aérodrome.

Section 5 : Procédures inhabituelles et d'urgence

5.1	Décollage interrompu à une vitesse	Obligatoire. Simulation d'un doute sur la poursuite du roulage-
	raisonnable	décollage (panne, perte de puissance,)
5.2	Panne moteur simulée après le décollage	Obligatoire. Simulation d'une panne au décollage. Ne pas
	(avion monomoteur exclusivement)	exécuter trop bas, attention aux obstacles et aux faibles pentes
	,	de montée de bien des TMG. Envisager la panne réelle à l'issue.

La page 08/08 du formulaire d'examen : Les zones à renseigner

AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES		FORMATIO	FORMATION PRATIQUE			TENCES PC		ONTRÔLE D JALIFICATI TYPE	
Manoeuvres/Procédures				Initiales de	Contrôle sur FFS	1	entative	2 ème te	entative
	FTD	FFS	A	à l'issue de la formation.	1	Réussite	Echec	Réussite	Eche
5.3 Atterrissage forcé simulé sans puissance (avions monomoteurs uniquement)			P		М				
5.4 Urgences simulées: i) incendie ou fumée en vol; ii) mauvais fonctionnement des systèmes, selon le cas	P>	>	>						
5.5 Coupure et redémarrage du moteur (examen pratique de ME exclusivement) (à une altitude sûre si effectué sur aéronef)	P>	>	>		M				
5.6 Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie									
									_
			1ère tenta	ative	Réu	ıssite	l	Ech	ес
		($\overline{}$	ative tentative		ussite ussite	[Ech Ech	
SECTION 6		($\overline{}$						
SECTION 6 6 Vol asymétrique simulé			$\overline{}$			ussite	entative		iec
6 Vol asymétrique simulé			$\overline{}$			ussite	ı	Ech	entative
Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combiné avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant			2ème		Réi	1 ère te Réussite	Echec	Ech	entative
Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combiné avec les sections 1 à 5)	e P>		$\overline{}$			1 ère te Réussite	Echec	2 ème to	entative
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combiné avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant le décollage (à une altitude sûre,			2ème		Réi	1 ère te Réussite	Echec	2 ème to	entative
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combiné avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant le décollage (à une altitude sûre, sauf si effectué dans un FFS) 6.2* Approche et remise des gaz en	P>		2ème		M M	1 ère te Réussite	Echec	2 ème to	entative
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combiné avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant le décollage (à une altitude sûre, sauf si effectué dans un FFS) 6.2* Approche et remise des gaz en vol asymétrique 6.3* Approche en vol asymétrique e	P> t P>		2ème		M M	1 ère te Réussite	Echec	2 ème to	entative
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combiné avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant le décollage (à une altitude sûre, sauf si effectué dans un FFS) 6.2* Approche et remise des gaz en vol asymétrique 6.3* Approche en vol asymétrique e atterrissage avec arrêt complet 6.4 Liaison ATC — conformité,	P> t P>		2ème	tentative	M M	1 ère te Réussite	Echec	2 ème to	Echec Echec

Commentaires sur la page 08/08:

<u>Entête :</u>

Numéro de licence du candidat : Idem page précédente
--

Section 5 : Procédures inhabituelles et d'urgence (suite)

5.3	Atterrissage forcé simulé sans puissance (avions monomoteurs uniquement)	Obligatoire. Simulation d'une panne moteur suivi d'un atterrissage en campagne. Attention à ne pas descendre en dessous de 50 m sol et à la faible pente de montée d'un TMG.
5.4	Urgences simulées: i) incendie ou fumée en vol; ii) mauvais fonctionnement des systèmes, selon le cas	Capacité à gérer une urgence en vol, y compris en se référant au manuel de vol.
5.5	Coupure et redémarrage du moteur (examen pratique de ME exclusivement) (à une altitude sûre si effectué sur aéronef)	Le considérer comme obligatoire pour le TMG "planeur". Respect des procédures d'extinction et de remise en route du moteur. Y rajouter les opérations en vol à voile : gestion du local d'un aérodrome, si applicable : montée, transition, etc. Note : Il s'agit d'une procédure normale pour un TMG en vol à voile
5.6	Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie	Connaissance des communications d'urgence.

Section 6 : Vol asymétrique simulé

Non applicable.

Annexe I : Exemple de compte rendu d'épreuve

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants Pôle examens



Pöle exa	amens			142				
±	Nom*:	DUPONT			•	Type de licer	ıce:	SPL
Candidat	Prénom(s)*:	Charles				Numéro de li	icence:	RA.FCL.PS00123456
ē	Date naissance:	11/01/199)1			Pays de la lic	ence:	-
	QT / QC: TMG		Type d'a	vion:		IR	ł	STI(A)
Aptitude et contrôle de compétences	Délivrance Prorogation Renouvelleme	 	SE-SP(A	N) 🗆	perations: SP MP	Prorogation Renouvellen	_	STI(A) prof check acc Part-FCL.940.STI
1	Entrainement théo	rique pour la	délivrance	de qualifica	ation de ty	pe ou de classe	durant la f	formation (si applicable)
Début	:	Fin:		-	ATO:			
Evalua	ntion obtenue % (évaluation	75%):		Numér	de licence R	P:	
Nom/	Prénom(s)*:				Signatu	ıre RP:		
2	FSTD (si applica	able)			·			
FSTD	(type d'avion):			Oui	3 axes o	u plus: Non 🗌	Utilisab	le et en fonctionnement:
FSTD 1	fabricant:			Motion o			Aide vis	uelle: Oui 🗌 Non 🗌
FSTD	opérateur:			•			FSTD ID	code:
Durée	totale du contrôl	e:				he aux instru le ou la haute		
Lieu, c	late et heure:				Туре е	t Nº de licenc	:e:	
	TRI:							SFI:
Signat	ure de l'instructe	ur:			Nom/F	énom(s)*:		
3	Entrainement s	ur avion:				sur FSTD:	: [(si applicable)
Туре	l'avion:	Immat	:		Durée	de vol du con	trôle:	
Décoll	ages:	Atterri	ssages:		l l	omes ou lieux ges, approches		ssages):
Heure	de décollage:	•			Heure	d'atterrissage	B:	
Lieu e	t date:							
Instru	cteur de qualifica	tion de cla	sse 🗌	Type et r	n° de lice	nce détenue:		
Signat	ture de l'instructe	ur:			Nom/F	énom(s)*:		
4	Informations A	ATO (uniqu	uement dar	ns le cas d'u	ne délivra	ice ou d'un rend	uvellemen	t de qualification)
L'ATO	confirme que le candi	dat a été forme	é conformén	nent au progr		ouvé et atteste du		uis pour la délivrance R.ATO.0211
Non	du RP*: DUC	CHEMIN P	aul		N	o de licence:	FF	R.FCL.PS00000007
Lieu	et date: Sain	t Auban le	26/08/2	016				
Sign	ature du Respons	sable Pédaç	jogique: 	Dudu	-he			
*En let	tres capitales:		EAS	A Part FCL A	Appendice 9		Direction de la	Sécurité de l'Aviation Civile
DGAC/E	ASA - 04.2013				1 /08			50 rue Henry Farman dgac 75720 PARIS CEDEX 15

Direction Générale de l'Aviation Civile Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants Pôle examens



Numéro de licence du candidat:

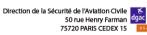
123456

	5 Détails du contrôle pratique ou de l'évaluation de compétences:												
	Prorogation de la QT et de la MEP: 10 étapes 🔲 Ou 1 étape avec un e	xaminateur Or combined LPC/OPC acc. to FCL 740.A (a)(3)											
	Date de la première tentative: 13/08/2016	Date de la seconde tentative: 21/08/2016											
	Aérodrome ou lieu: Ploërmel (LFRP)	Aérodrome ou lieu: Ploërmel (LFRP)											
	SIM or aircraft registration: F-CFJL	SIM or aircraft registration: F-CFJL											
	Heure de décollage: 13h30 Heure d'atter-risage: 14h30 de vol: 1h00	Temps total de vol: 1h10											
ICES	QT / QC Réussite Réussite partielle** Echec**	QT / QC 🔀 Réussite 🔀 Echec** 🗌											
ÉTEN	IR Réussite Réussite partielle** Echec**	IR Réussite Echec**											
COMPÉTENCES	Numéro d'autorisation de l'examinateur: F-FE-S 00999999	Numéro d'autorisation de l'examinateur: F-FE-S 00999999											
E DE (Type et numéro de licence: FR.FCL.PS 00999999	Type et numéro de licence : FR.FCL.PS 00999999											
CONTRÔLE DE	X j'atteste avoir reçu du candidat les informations concernant son expérience et l'instruction suivie et j'ai constaté que lesdites expérience et instruction satisfont aux exigences de l'examen.	J'atteste avoir reçu du candidat les informations concernant son expérience et l'instruction suivie et j'ai constaté que lesdites expérience et instruction satisfont aux exigences de l'examen.											
CON	J'atteste que toutes les manoeuvres et tous les exercices requis ont été effectués, ainsi qu'une information relative à l'examen oral de connaissances	J'atteste que toutes les manoeuvres et tous les exercices requis ont été effectués, ainsi qu'une information relative à											
DO	théoriques (si applicable). Nom/Prénom* de l'examinateur et signature:	l'examen oral de connaissances théoriques (si applicable). Nom/Prénom* de l'examinateur											
JUE/	KAISER Jules	et signature:											
ATIC	En cas de réussite partielle ou d'échec	KAISER Jules											
CONTENU DE LA FORMATION / DE L'EXAMEN PRATIQUE/DU	J'atteste qu'en cas de réussite partielle ou d'échec, je ne dois pas exercer les privilèges de ma qualification jusqu'à obtenir une												
4ME	réussite complète. Nom/Prénom* du candidat et signature:												
ĽÉX,	DUPONT Charles Carela												
DE	*En lettres capitales:												
ON/	6 Remarques **Donner les raisons et les détails du ré-	entrainement											
IATI	Dominer res raisons et res actains du re	- Child and the child											
ORA													
A F													
DE													
ENO													
TNC													
$\ddot{\circ}$													

· 17Formex

EASA Part FCL Appendix 9

DGAC/EASA - 06.2013



Direction Générale de l'Aviation Civile Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants Numéro de licence du candidat:

123456

4. Les limites suivantes seront applicables, éventuellement corrigées, pour tenir compte de conditions turbulentes et des qualités de vol, ainsi que des performances de l'avion utilisé:

En général ± 100 pieds
Démarrer une remise des gaz à la hauteur de décision + 50 pieds/- 0 pied
Hauteur/altitude minimale de descente + 50 pieds/- 0 pied

Sur radioguidage ±5°

Approche de précision déviation à moitié de l'échelle, azimut et alignement de descente

Tous les moteurs opérationnels \pm 5° Avec panne moteur simulée \pm 10°

Tous les moteurs opérationnels ± 5 noeuds

Avec panne moteur simulée + 10 noeuds/– 5 noeuds

CONTENU DE LA FORMATION/DE L'EXAMEN PRATIQUE/DU CONTRÔLE DE COMPÉTENCES

- 5. Avions monopilotes, à l'exception des avions complexes hautes performances.
 - a) Les symboles suivants signifient:
 - P = formé en tant que PIC ou copilote et en tant que pilote aux commandes (PF) et pilote n'étant pas aux commandes (PNF);
 - X = des simulateurs de vol seront utilisés pour cet exercice, s'ils sont disponibles, sinon un avion sera utilisé si approprié pour la manoeuvre ou la procédure;
 - P# = la formation sera complétée par une inspection supervisée de l'avion.
 - b) La formation pratique sera effectuée au moins au niveau de l'équipement d'entraînement indiqué par (P), ou peut être dispensée sur tout autre niveau supérieur d'équipement représenté par la flèche (——>).

Les abréviations suivantes sont utilisées pour indiquer l'équipement de formation utilisé:

A = avion;

FFS = simulateur de vol;

FTD = système d'entraînement au vol (y compris FNPT II pour la qualification de classe ME).

- c) Les rubriques marquées d'un astérisque (*) dans la section 3B et pour les aéronefs multimoteurs, de la section 6, seront accomplies par seule référence aux instruments si la prorogation/le renouvellement d'une IR est inclus dans l'examen pratique ou le contrôle de compétences. Si les rubriques marquées d'un (*) ne sont pas accomplies par seule référence aux instruments au cours de l'examen pratique ou du contrôle de compétences et lorsqu'il n'existe aucun crédit de privilèges IR, la qualification de type ou de classe sera restreinte au vol en VFR exclusivement.
- d) La section 3A sera effectuée pour proroger une qualification de type ou de classe multimoteur, en VFR exclusivement, lorsque l'exigence portant sur une expérience de 10 étapes accomplies au cours des 12 mois précédents n'est pas satisfaite. La section 3A n'est pas requise si la section 3B est accomplie.
- e) Lorsque la lettre «M» apparaît dans la colonne d'examen pratique ou de contrôle de compétences, elle indique que l'exercice est obligatoire ou qu'il existe un choix lorsque plusieurs exercices apparaissent.
- f) Un FFS ou un FNPT 2 sera utilisé pour la formation pratique aux qualifications de type ou de classe multimoteur s'il fait partie d'un cours de qualification de classe ou de type agréé. Les considérations suivantes seront applicables pour l'agrément du cours:

i) la qualification du FFS ou du FNPT II, telle que définie dans la partie-OR;

- ii) les qualifications des instructeurs;
- iii) le nombre d'heures de formation dispensées sur FFS ou FNPT II; et
- iv) les qualifications et l'expérience antérieure du pilote stagiaire sur des types similaires.
- g) Lorsqu'un examen pratique ou un contrôle de compétences est effectué en exploitations multipilotes, la qualification de type sera restreinte aux exploitations multipilotes.

DGAC/EASA - 06.2013 EASA Part FCL Appendice 9

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile 50 rue Henry Farman 75720 PARIS CEDEX 15



l 7Form

Ref

123456

AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES		FORMATIO	n pratique			PÉTENCES		CONTRÔLE QUALIFICAT E TYPE	
Manoeuvres/Procédures	FTD	FFS	A	Initiales de l'instructeur à l'issue de	Contrôle sur FFS	1 ère to Réussite	entative Echec	2 ème te	
				la formation.	А				
SECTION 1	ı					Initiales	examina	teur exclus	ivement
1 Départ									
1.1 Prévol, y compris: documentation, masse et centrage, bulletin météo, NOTAM						JK			
1.2 Vérifications avant le démarrage									
1.2.1 Externes	P#		Р			JK			
1.2.2 Internes			Р		М	JK			
1.3 Démarrage du moteur: normal, défaillances	P>	>	>		М	JK			
1.4 Roulage		P>	>		М	JK			
1.5 Vérifications avant le départ: point fixe moteur (si applicable)	P>	>	>		М	JK			
Procédure de décollage: normal avec configuration des volets conforme au manuel de vol, vent de travers (si conditions présentes)		P>	>			JK			
1.7 Montée: Vx/Vy, virages sur cap mise en palier		P>	>		М	JK			
1.8 Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie						JK			
	1		1ère ter	itative	XR	éussite		Ec	hec
			2èn	ne tentativ	re R	éussite		Ec	hec

04/08



Numéro de licence du candidat:

123456

	AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES		FORMATION	PRATIQUE			TENCES PO		NTRÔLE D JALIFICATIO TYPE	
					Initiales de l'instructeur	Contrôle sur	1 ère te	entative I	2 ème te	ntative
	Manoeuvres/Procédures	FTD	FFS	А	à l'issue de la formation.	FFS A	Réussite	Echec	Réussite	Echec
:	SECTION 2					Initia	les exam	ı inateur e: 	cclusiveme	ent
	 Conditions de vol (VMC) Vol rectiligne horizontal à différentes vitesses-air, notamment à des vitesses-air extrêmement faibles avec et sans volets (y compris 1 approche à la vitesse minimale de contrôle le cas échéant) 		P>	>						
	 Virages serrés (360° vers la gauche et vers la droite à une inclinaison de 45°) 		P>	>		М	JK			
	2.3 Décrochages et récupération: i) décrochage tout rentré; ii) approche du décrochage en virage descendant avec inclinaison, configuration d'approche et puissance; iii) approche du décrochage en configuration d'atterrissage et réglage de puissance correspondant; iv) approche du décrochage, virage en montée avec volets en position pour le décollage et puissance de montée (avion		P>	>		М	JK			
-	monomoteur uniquement) 2.4 Maniement avec le pilote automa- tique et le directeur de vol (peut être effectué à la section 3) si applicable		P>	>		М				
	 Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie 						JK			
				1ère tent	ative	X Ré	ussite		Ecl	nec
				2èm	e tentativ	e Ré	ussite		Ec	hec
!	SECTION 3A									
	3A Procédures VFR en route, (voir B.5 c) et d)]						Réussite	entative Echec examinat	2 ème te Réussite eur exclus	Echec
	3A.1 Plan de vol, navigation à l'estime (DR) et lecture de cartes							JK	JK	

24/27

Direction Générale de l'Aviation Civile Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants Pôle examens



Numéro de licence du candidat:

123456

) FFS		Initiales de l'instructeur	Contrôle sur	1 ère te	ntativo		
) FFS		l'instructour		1	entative	2 ème te	entative
	A	à l'issue de la formation.	FFS A	Réussite	Echec	Réussite	Echec
				JK			
				JK			
					JK	JK	
				JK			
	1ère tent	ative	Ré	ussite		X Ech	ec
	_\\2ème	tentative	X Ré	ussite		Ech	тес
					_	2 ème te Réussite	
				Initiales	examina ^I	teur exclus	sivement 1
P>	>		М				
P>	>		М				
P>	>		М				
P>	>		М				
P>	>		М				
>>	>		М				
>	>						
	1ère tent	ative	Ré	ussite		Ech	iec
	2ème	tentative	Ré	ussite		Ech	nec
	P>	P> > P> P>	P>> P>> P>> P>> P>> P>> P>>		1ère tentative Réussite	1ère tentative Réussite	1ère tentative

25/27

AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION



123456

EXAMEN PRATIQUE/CONTRÔLE DE

	AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES	ı	ORMATION I	PRATIQUE			ENCES PO		NTRÔLE DE JALIFICATIO TYPE	
					Initiales de	Contrôle sur	1 ère te	entative	2 ème te	ntative
	Manoeuvres/Procédures	FTD	FFS	А	l'instructeur à l'issue de la formation.	FFS A	Réussite	Echec	Réussite	Echec
	Laissé intentionnellement vide									
	SECTION 4									
CINCES	4 Arrivée et atterrissage									
JAIL LI	4.1 Procédure d'arrivée sur aérodrome		P>	>		М	JK			
DE C	4.2 Atterrissage normal		P>	>		М	JK			
KOLE	4.3 Atterrissage sans volets		P>	>		M				
CON	4.4 Atterrissage par vent de travers (si les conditions sont adéquates)		P>	>						
JIN ENU DE LA FORMATION / DE L'EXAMEN PRATIQUE/DU CONTROLE DE COMPETENCES	Approche et atterrissage au régime de ralenti depuis 2 000 pieds au dessus de la piste d'atterrissage (avion monomoteur uniquement)		P>	>		M	JK			
	4.6 Manoeuvre de remise des gaz à une hauteur minimale		P>	>		М	JK			
EVAINE	4.7 Manoeuvre de remise des gaz et d'atterrissage de nuit (si applicable)	P>	>	>						
1 DE 1	4.8 Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie						JK			
				1ère tenta	ative		ussite		Ech	iec
				2ème	tentative	Ré	ussite		Ech	nec
7 7	SECTION 5									
LINOL	5 Procédures inhabituelles et d'urgence						Réussite		2 ème te Réussite	Echec
CON	(Cette section peut être combinée avec les sections 1 à 4)						I		er's initials (-
	5.1 Décollage interrompu à une vitesse raisonnable		P>	>		М	JK			
	5.2 Panne moteur simulée après le décollage (avion monomoteur exclusivement)			Р		М	JK			
	DGAC/EASA - 06.2013 EASA Part F	CL Append		07/08		Direct	ion de la Sé	50 rue l	Aviation Civil Henry Farma ARIS CEDEX 1	n dgac

Direction Générale de l'Aviation Civile Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Direction Personnels Navigants Pôle examens

CONTENU DE LA FORMATION / DE L'EXAMEN PRATIQUE/DU CONTRÔLE DE COMPÉTENCES



Numéro de licence du candidat:

123456

AVIONS MONOPILOTES, À L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES		FORMATION	PRATIQUE			TENCES PC		NTRÔLE D JALIFICATION TYPE	
				Initiales de	Contrôle sur	1 ère te	ntative	I 2 ème te	entative
Manoeuvres/Procédures	FTD	FFS	А	l'instructeur à l'issue de la formation.	FFS A	Réussite		Réussite	
5.3 Atterrissage forcé simulé sans puissance (avions monomoteurs uniquement)			P		М	JK			
5.4 Urgences simulées:									
i) incendie ou fumée en vol; ii) mauvais fonctionnement des systèmes, selon le cas	P>	>	>						
5.5 Coupure et redémarrage du moteur (examen pratique de ME exclusivement) (à une altitude sûre si effectué sur aéronef)	P>	>	>		М	JK			
5.6 Liaison ATC — conformité, procédures de radiotéléphonie						JK			
		1	lère tenta	itive	X Réu	ıssite	Γ	Ech	ec
		\			_		-		
		`	<u> </u>					<u> </u>	
			2ème	tentative	Réı	ıssite	[Ech	ec
SECTION 6			2ème	tentative	Réı	ıssite	[Ech	ec
			2ème	tentative	Réı		ntative	Ech	
SECTION 6 6 Vol asymétrique simulé			2ème	tentative	Réu		ı		entative
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combinée			2ème	tentative	Réu	1 ère te Réussite	Echec	2 ème te	entative Echec
6 Vol asymétrique simulé	P>	>	2ème ─>X	tentative	Rét	1 ère te Réussite	Echec	2 ème te Réussite	entative Echec
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combinée avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant le décollage (à une altitude sûre,	P>	>		tentative		1 ère te Réussite	Echec	2 ème te Réussite	entative Echec
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combinée avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant le décollage (à une altitude sûre, sauf si effectué dans un FFS) 6.2* Approche et remise des gaz en	P> P>	>		tentative	М	1 ère te Réussite	Echec	2 ème te Réussite	entative Echec
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combinée avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant le décollage (à une altitude sûre, sauf si effectué dans un FFS) 6.2* Approche et remise des gaz en vol asymétrique 6.3* Approche en vol asymétrique et		> >		tentative	M	1 ère te Réussite	Echec	2 ème te Réussite	entative Echec
6 Vol asymétrique simulé 6.1* (Cette section peut être combinée avec les sections 1 à 5) Panne moteur simulée pendant le décollage (à une altitude sûre, sauf si effectué dans un FFS) 6.2* Approche et remise des gaz en vol asymétrique 6.3* Approche en vol asymétrique et atterrissage avec arrêt complet 6.4 Liaison ATC — conformité,		> >			M M	1 ère te Réussite	Echec	2 ème te Réussite	Echec ivemen

DGAC/EASA - 06.2013 EASA Part FCL Appendice 9

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
50 rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15